

Guide de facturation

Spécialiste

Chirurgie orthopédique

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés				
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Éléments de contexte

Précision du secteur d'activité « Salle d'opération » et Élément de contexte "Acte fait seul" et en fonction de la situation Élément de contexte « Patient sous anesthésie générale » ou Élément de contexte « Patient sous anesthésie régionale»		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Pour le médecin classé en chirurgie orthopédique, les visites, les procédés diagnostiques et thérapeutiques ainsi que les chirurgies faits seuls, dont le tarif est de moins de 200 \$, sont majorés à 200 \$, lorsque effectués en salle d'opération auprès d'un patient qui est sous anesthésie générale ou régionale exécutée par un médecin anesthésiologiste.</i>									
En fonction de la situation Élément de contexte "Soins post-opératoires confiés à un autre médecin" ou Élément de contexte "Soins post-opératoires confiés par un autre médecin "		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Dans le cas d'une réduction fermée, on partage également les honoraires entre le chirurgien et le médecin traitant</i>									
Fracture ou luxation de plusieurs os majeurs		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>S'il y a fracture ou luxation de plusieurs os majeurs</i>									

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Éléments de contexte (suite)

Chirurgies multiples pratiquées au cours d'une même séance		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>S'il y a fracture ou luxation d'un os majeur et d'un ou plusieurs os mineurs</i>									
Informations en fonction de la situation Élément de contexte "L'une des deux fractures du même os est en rapport avec une articulation et il y a réductions par des voies d'approche différentes" ou Élément de contexte "Les deux fractures du même os sont reliées à une articulation"		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Lorsqu'il y a deux fractures du même os dont l'une est en rapport avec une articulation et qu'il y a réductions ouvertes par des voies d'approche différentes ou dans le cas où les deux fractures sont en relation avec une articulation</i>									
Chirurgie principale bilatérale de même nature au niveau du deuxième membre		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Lors d'une chirurgie orthopédique bilatérale, pour la chirurgie principale de même nature au niveau du deuxième membre</i>									
Deuxième approche par voie différente, à la même séance		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Toutes les chirurgies orthopédiques au niveau de la colonne vertébrale (approche antérieure et postérieure)</i>									
Fracture ouverte		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Pour le traitement d'une fracture ouverte, s'il y a réduction ouverte</i>									

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés				
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Éléments de contexte (suite)

Pour le prélèvement d'une autogreffe hétérotopique osseuse ou ostéocartilagineuse lors d'une chirurgie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Pour le prélèvement d'une autogreffe hétérotopique osseuse ou ostéocartilagineuse lors d'une chirurgie</i>									
Pour le prélèvement d'une autogreffe hétérotopique cartilagineuse lors d'une chirurgie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Pour le prélèvement d'une autogreffe hétérotopique cartilagineuse lors d'une chirurgie</i>									
Pour le prélèvement d'une greffe tendineuse lors d'une chirurgie de reconstruction		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Pour le prélèvement d'une greffe tendineuse lors d'une chirurgie de reconstruction</i>									
Biopsie osseuse ou des tissus mous avec analyse extemporanée effectuée le même jour que la chirurgie principale		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<i>Biopsie osseuse ou des tissus mous par voie ouverte, réclamée le même jour que la chirurgie principale, s'il y a analyse extemporanée</i>									

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Visites									
Visite Principale		09127	09162	09150	09147*	09150	09162	09150	
Supplément de durée		09292							Indiquer l'heure de début et de fin avec la visite
Visite principale subséquente				09060	09296*				
Consultation		09165	09170	09160	09176	09160	09170	09160	Inscrire le référent
Visite - patient sarcome			15132	15131					Avec sarcome primaire
Contrôle		09129	09164*	09152*	09148*	09152*	09164*	09152*	
Clinique des tumeurs			09168	09168	09168	09168		09168	Inscrire le référent

Légende
*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

Établissement	Cabinet
---------------	---------

Honoraires additionnels			
AM	05916		Lorsqu'une chirurgie débute entre 7h et 8h du lundi au vendredi, sauf fériés
PM	05917		Lorsqu'une chirurgie a cours entre 15h et 19h du lundi au vendredi, sauf fériés. Inscrire l'heure de début et la durée en minutes.

Établissement	Cabinet
---------------	---------

Forfait pour chirurgie complexe

Durée anesthésiologique - 2-3h	18171		
Durée anesthésiologique - 3-4h	18172		
Durée anesthésiologique - 4-5h	09566		
Durée anesthésiologique - 5-6h	09567		
Durée anesthésiologique - 6-8h	02188		
Durée anesthésiologique - 8-10h	02189		
Durée anesthésiologique - 10-12h	02192		
Durée anesthésiologique - plus de 12h	18173		

Procédés diagnostiques et thérapeutiques

Injections

Toxine botulinique - Dystonie	20146	20146	Traitement de la dystonie excluant la migraine, le spasme hémifacial et blépharospasme
Toxine botulinique -Spasticité	20147	20147	Traitement de la spasticité d'origine neurologique excluant la migraine, le spasme hémifacial et blépharospasme

Appareil musculo-squelettique

Épaules

Arthroplastie - prothèse totale gléno-humérale	02407		
--	-------	--	--

Avant-bras

Fracture - réduction fermée radius / cubitus	18043		Réduction fermée et fixation par broche(s) radius ou cubitus proximal ou distal
--	-------	--	---

Main / poignet

Décompression du tunnel carpien (PG 28)	02383		Avec ou sans neurolyse du nerf médian, synovectomie, reconstruction du ligament transverse du carpe, fasciotomie, biopsie, toute technique
Ténosynovotomie doigt (Trigger finger) / poignet	02750		

Établissement Cabinet

Appareil musculo-squelettique (suite)

Hanche			
Prothèse totale simple	02333		Fémorale et acétabulaire
Arthroplasie de remplacement			
En un seul temps	09598		Incluant l'exérèse de prothèse fémorale et acétabulaire et, le cas échéant, l'ostéotomie trochantérienne et l'ostéotomie fémorale ou la fenêtre
1er temps - Exérèse de prothèse	02251		Exérèse de prothèse, synovectomie et fixation par ciment ou par prothèse temporaire
2e temps - Mise en place prothèse totale	02254		Incluant l'exérèse de la prothèse temporaire
Exérèse clous ou vis	02794		
Ténotomie plusieurs tendons	02086		Par plusieurs incisions
Fémur			
Exérèse de clou intramédullaire / vis	02302		
Fracture du col			
Réduction ouverte - clou et plaque	02716		
Remplacement tête - prothèse non cimentée	02688		
Réduction ouverte	02673		Fixation interne ou externe
Enclouage	09589		Centromédullaire avec clou long incluant le verrouillage proximal pour fracture de diaphyse ou sous-trochantérienne ou sus-condylienne
Verrouillage distal	09590		Une vis ou plus, supplément
Genou			
Arthrolyse direct par voie ouverte	18014		
Arthroplasie - prothèse complète bicompartimentale	02403		Incluant tout service médical aux tissus mous, la plastie de la rotule et l'installation de prothèse de la rotule

Établissement Cabinet

Appareil musculo-squelettique (suite)

Arthroplasie de remplacement			
Lavage de prothèse infectée	18160		Incluant l'arthrotomie, le débridement et, le cas échéant, la synovectomie, le changement de polyéthylène ou la composante modulaire
En un seul temps	18161		Incluant l'exérèse de prothèse fémorale, tibiale et rotulienne et, le cas échéant, l'ostéotomie fémorale ou tibiale ou la fenêtre
1er temps - Exérèse de prothèse	18162		Exérèse de prothèse, synovectomie et fixation par ciment ou par prothèse temporaire
2e temps - Remplacement prothèse totale	18163		Mise en place de prothèse totale incluant l'exérèse de la prothèse temporaire
Remplacement de la composante tibiale	18180		Incluant changement du polyéthylène
Remplacement de la composante fémorale	18181		Incluant changement du polyéthylène
Arthrotomie ou capsulotomie	02056		Incluant l'exploration, le drainage, le rasage, la résection de corps étranger (souris articulaire), l'exérèse de coussinet graisseux, la ménisectomie ou la section de l'aileron externe
Arthroscopie simple (PG 28)	02724		Avec un ou plusieurs: ménisectomie / débridement articulaire / section de l'aileron externe / exérèse de souris ou de corps étranger
Exérèse de matériel d'ostéosynthèse - rotule	02305		Incluant la bursectomie
Réalignement de la rotule	02565		Par chirurgie sur les tissus mous
Réparation d'un seul ligament, toute technique	18018		
Ligament additionnel, supplément	18019		Maximum 2
Reconstruction du ligament			
Croisé antérieur	18020		
Croisé postérieur	18021		
Croisés antérieur et postérieur	18022		
Ménisectomie associée, supplément	18028		Chaque ménisectomie associée à une reconstruction ou à un réparation ligamentaire, supplément
Suture d'un ménisque, toute voie d'approche	02822		

Établissement	Cabinet
---------------	---------

Appareil musculo-squelettique (suite)

Synovectomie complète, toute voie d'approche	02253		
Manipulation du genou	02473		Pour ankylose, sous anesthésie
Tibia / péroné			
Exérèse vis, fils, broches - tibia / péroné (PG 28)	02309		
Exérèse plaque plus vis - péroné	02299		
Exérèse plaque plus vis - tibia	02873		
Cheville			
Exérèse de vis, clous, etc. - unimalléolaire (PG 28)	02304		Vis, clou, broches, fils, plaque plus vis
Exérèse de vis, clous, etc. - bi / trimalléolaire (PG 28)	02306		Vis, clou, broches, fils, plaque plus vis
Réduction ouverte unimalléolaire	02727		
Réduction ouverte bimalléolaire	09542		
Pied			
Correction d'hallux valgus ou varus			Incluant sésamoidectomie / l'exostosectomie 1er métatarsien, la ténotomie, la transposition et la réinsertion tendineuse avec ostéotomie distale du 1er métatarsien
avec ostéotomie distale du 1er métatarsien (PG 28)	02069		
avec ostéotomie diaphysaire ou proximale (PG-28)	18078		Du 1er métatarse ou arthrodèse cunéo-métatarsienne
Reconstruction métatarso-phalangienne	18138		Des 2e, 3e, 4e ou 5e orteils, incluant l'excision partielle de la phalange proximale, la ténotomie, la transposition et la réinsertion tendineuse
Articulation additionnelle - même pied			Inscrire le nombre d'unités pour chaque articulation additionnelle
Arthroplastie de résection interphalangienne (PG 28)	02550	02550	Incluant la ténotomie, la transposition et la réinsertion tendineuse

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Règle d'application no 21

[Cliquer ici pour la référence](#)

Règle d'application no 28

[Cliquer ici pour la référence](#)

PRÉAMBULE GÉNÉRAL

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 28 Sédation-analgésie,
bloc veineux ou bloc régional

[Cliquer ici pour la référence](#)

Règle 30 Visites, procédés et chirurgie orthopédique

[Cliquer ici pour la référence](#)

ONGLET B – TARIFICATION DES VISITES

Chirurgie orthopédique

[Cliquer ici pour la référence](#)

Addendum 5 Appareil musculo-squelettique

Règles

[Cliquer ici pour la référence](#)

Actes

[Cliquer ici pour la référence](#)

Brochure No 5: Rémunération mixte

Supplément d'honoraire

[Cliquer ici pour la référence](#)

Modèle de la chirurgie orthopédique

[Cliquer ici pour la référence](#)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Guide de facturation

Tableau résumé Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

Rémunération mixte

RAMQ	Description	Plage horaire			Per diem	
65030	Activités cliniques <u>sans</u> encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine	M i x t e	AM	7h - 12h	½	Actes à taux réduit
65056	Activités cliniques <u>avec</u> encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine		PM	12h - 17h	½	
65032	Travail en équipe multidisciplinaire		½ per diem: 3,5 h/jour 352 \$ minimum payé			
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP		1 per diem: 7 h/jour 704 \$ minimum payé			
65021	Activités comme chef de département ou de service	Maximum de 10h/jour: 5h (AM) et 5h (PM)				
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique	H m i x t e	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université		S+	21h - 00h	-	
65150	Activités de témoignage		NU	00h - 7h	-	
65151	Activités d'évaluation médico-légale					

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	\$
15405	Réunion clinique multidisciplinaire, minimum 60 minutes continues	200
15406	Supplément, par période additionnelle complète de 15 minutes (maximum 3 par réunion)	50
La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minutes continues, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.		
Maximum de 40h/année civile, par médecin.		

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	\$	Université	Lieu
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	90	U. Laval	50013
	PM	12h - 17h	19701	90	U. de Montréal	50023
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	120	U. McGill	50033
	PM	12h - 17h	19703	120	U. de Sherbrooke	50043
Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM	7h - 12h	19762	90	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.	
	PM	12h - 17h	19763	90		

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)

250 XXX	Rémunération à l'acte	XXX 214	De gestion du bloc opératoire	XXX 241	Sur des projets cliniques immobiliers
251 XXX	Rémunération mixte	XXX 215	De gestion en endoscopie	XXX 242	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX 174	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX 216	De l'approche adaptée: chutes, délirium, etc.	XXX 243	Sur désastre et plan de contingence
XXX 175	D'examen des titres	XXX 217	De l'éthique clinique	XXX 244	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX 176	De discipline	XXX 218	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX 245	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX 177	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX 219	De la prévention et de la gestion des risques	XXX 246	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX 178	De gestion de risques	XXX 220	De médecine transfusionnelle	XXX 247	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX 179	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX 221	De radioprotection	XXX 248	Autres
XXX 180	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 222	De réanimation	XXX 274	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX 181	De résidents	XXX 223	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :	
XXX 182	De révision	XXX 224	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 192	Digestif bas
XXX 183	De sélection (pour recommander DG)	XXX 225	De traumatologie	XXX 193	Digestif haut
XXX 184	De vérification du C.A.	XXX 226	Des accidents/incidents	XXX 194	Glandes surrénales
XXX 185	Des usagers	XXX 227	Des approches collaboratives	XXX 195	Greffe cellules souches
XXX 186	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX 228	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX 196	Gynécologie
XXX 187	D'attribution des bourses	XXX 229	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX 197	Hémato
XXX 188	À la gestion des lits	XXX 230	Des plaintes	XXX 198	Hépatobiliaire
XXX 189	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX 231	Des technologies de l'information	XXX 199	Musculo-squelettique
XXX 190	D'admission et séjour	XXX 232	Du contrôle et de prévention des infections	XXX 200	Neuro
XXX 191	D'amélioration continue de la qualité	XXX 233	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX 201	Oculaire
XXX 275	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX 234	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX 202	Peau
XXX 209	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX 235	De morbidité/mortalité	XXX 203	Poumon
XXX 210	De dossiers/archives	XXX 236	Pour l'achat d'équipements médicaux spécialisés	XXX 204	Sein
XXX 211	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX 237	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX 205	Système digestif
XXX 212	De gestion de la douleur chronique	XXX 238	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX 206	Tête et cou
XXX 213	De gestion des soins intensifs: admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX 239	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX 207	Thyroïde
XXX 170	De gestion des soins palliatifs	XXX 240	Pour les victimes de brûlures graves	XXX 208	Uro-génitaux

Tarif horaire			
Réunions		Activités d'enseignement	
250 XXX	Rémunération à l'acte	252 XXX	Rémunération à l'acte
251 XXX	Rémunération mixte	253 XXX	Rémunération mixte
XXX 171	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX 249	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX 172	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX 250	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX 173	Réunions de services (max. 20h/année)	XXX 251	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX 252	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.
		XXX 253	La réunion académique, laquelle désigne la réunion à laquelle assistent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé dans le cadre d'une présentation formelle effectuée par une personne possédant une expertise en la matière. (max. 25h/année)
		XXX 254	Le club de lecture, lequel désigne la réunion à laquelle participent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un article publié sur un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé. Tout en permettant aux médecins de parfaire leurs connaissances sur le sujet abordé, leur participation active favorise la discussion et la critique des conclusions des auteurs sur le sujet. (max. 15h/année)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.